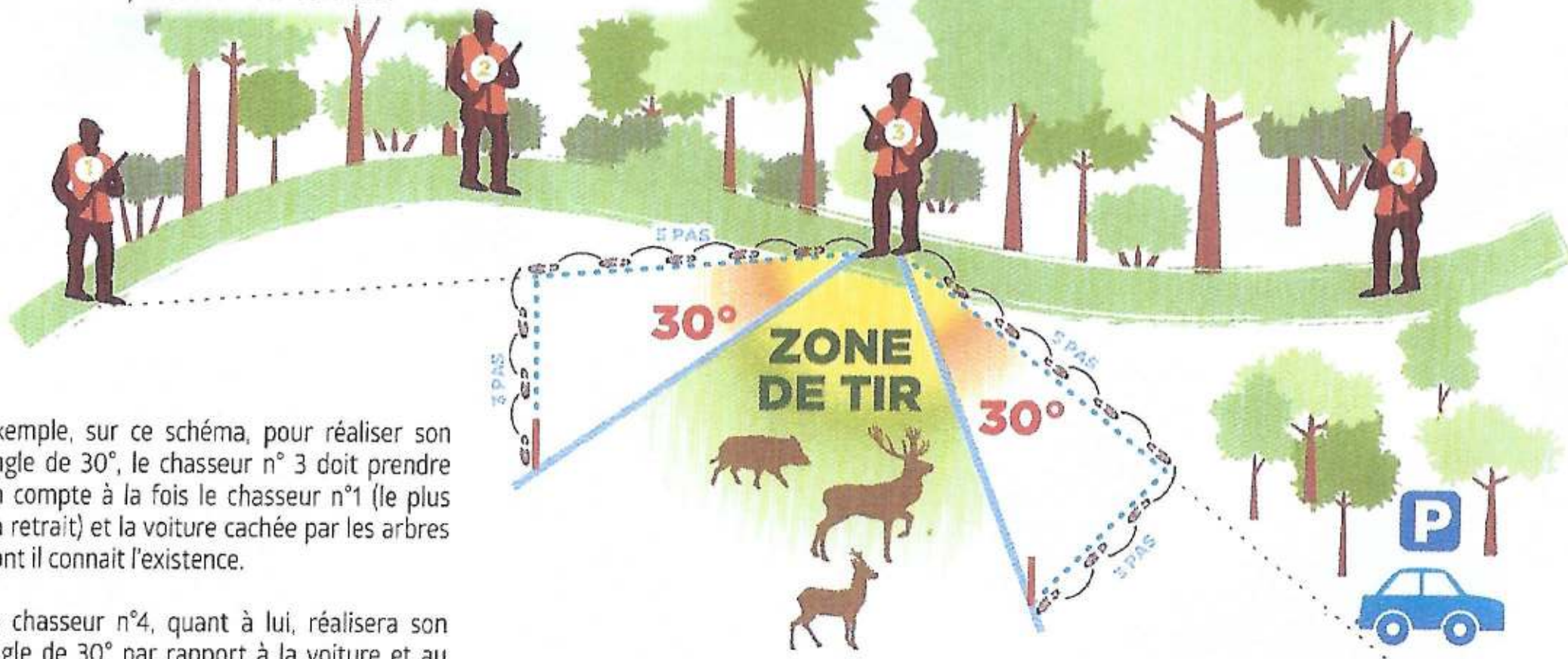


LA RÈGLE DES 30°

L'angle des 30° doit se calculer par rapport à la personne la plus en retrait (parfois le 2^{ème} ou 3^{ème} posté dans le cas d'un virage) mais aussi par rapport aux biens meubles ou immeubles (voiture, maison...) visibles ou connus.



Exemple, sur ce schéma, pour réaliser son angle de 30°, le chasseur n° 3 doit prendre en compte à la fois le chasseur n°1 (le plus en retrait) et la voiture cachée par les arbres dont il connaît l'existence.

Le chasseur n°4, quant à lui, réalisera son angle de 30° par rapport à la voiture et au chasseur n°1.